

	
Délégation n° 37	Conseil Municipal du Lundi 9 décembre 2019
Service Événementiel	Domaine de compétence : 8.9 - Culture
<p>Le Lundi neuf décembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 26/11/2019</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 9</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 11/12/2019</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, Adjoints, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame GHEZAL Martine, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Francis, GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame VAMBRE Monique conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame Charlotte PERRAULT à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur RAMET Christian à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur SAGNIER Stéphane à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame ROMANCANT Isabelle à Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Tarifs 2020 du Service Événementiel</p> <p>Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Demande de validation des tarifs proposés pour les manifestations organisées par le service événementiel

Vu l'avis favorable de la commission culture du 24 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les tarifs ci-après du service événementiel pour l'année 2020 :

Emplacement pour une manifestation en extérieur sans location de barnum	25 € par jour/40€ les 2 jours
Emplacement pour une manifestation en extérieur avec location de barnum	35 € par jour/50€ les 2 jours
Emplacement pour une manifestation en intérieur	25 € par jour
Grand emplacement pour quartiers libres	150€
Les musicales du port , apéritif concert sur le port assiette de dégustation de fumaisons de poisson et un verre de vin blanc	3,50 €
Tarif petit spectacle petit spectacle adulte petit spectacle enfant petit spectacle tarif famille (2 adultes, 2 enfants)	5 € 3 € 12 €
Tarif spectacle standard spectacle standard adulte spectacle standard enfant	10 € 5 €
Festival de Magie Application du tarif standard pour une journée de spectacle pass adulte pour 2 jours pass enfant pour 2 jours	15 € 7,50 €
Tarif grand spectacle tarif grand spectacle adulte tarif grand spectacle enfant	15 € 10 €
Tarif très grand spectacle tarif très grand spectacle adulte tarif très grand spectacle enfant	25 € 20 €
Tarif événement (balade culturelle et gourmande, ...)	12 €
Tarif activités sportives Tarif atelier sportif adultes (plus de 16 ans) Tarif atelier sportif enfants (moins de 16 ans)	3,50 € 2 €
Tarif exposition	2 €

Les recettes seront encaissées sur la régie des manifestations culturelles.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 11 décembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

11 DEC. 2019